

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1907)**

Heft 66

PDF erstellt am: **21.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



Mai 1907

N° 66

Mai 1907

Prix du Numéro . . . . . 25 cts.  
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer . . . . . 25 cts.  
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1<sup>o</sup> Assemblée générale.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

La plus grande partie des sections ou des membres consultés préfèrent que l'on s'en tienne au règlement. L'assemblée générale aura lieu au mois de juin à Fribourg.

A ce propos il conviendra d'examiner avant de fixer dans les statuts la date à laquelle cette assemblée doit être convoquée ; s'il ne serait pas préférable, de laisser chaque année au Comité central d'accord avec les sections le soin de décider du lieu et de l'époque convenables pour la rassembler.

Pourquoi ne la ferait-on pas coïncider avec les expositions offrant un intérêt pour nos membres.

Ainsi l'année prochaine par exemple si le salon fédéral se fait à Bâle comme il en est question, il y aurait avantage à ce que nous nous réunissions dans cette ville pendant l'ouverture de l'exposition.

Il serait fâcheux qu'un règlement trop précis nous empêche de profiter de cette circonstance.

Tout le monde ne peut pas se déplacer plusieurs fois dans la même saison et d'autre part beaucoup d'entre nous s'ils tiennent à assister à nos assemblées ne seraient pas fâchés par la même occasion de visiter cette exposition.

**Assemblée générale.**

Les membres de la société sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le Dimanche 23 juin à 10 heures précises à **Fribourg**.

**L'assemblée des délégués des sections**

aura lieu le samedi 22 juin à 2 heures précises à Fribourg.

*Dîner.*

Dimanche 23 Juin à 1 h. et demie.

3 francs par tête.

Un avis ultérieur indiquera aux membres de la Société dans quels locaux auront lieu l'assemblée générale, celle des délégués et le dîner.

**Assemblée des délégués.**

*Samedi 22 juin à 2 heures.*

*Ordre du jour :*

- 1<sup>o</sup> Constitution de l'Assemblée, vérification des pouvoirs des délégués ;
- 2<sup>o</sup> Nomination du bureau et des rapporteurs ;
- 3<sup>o</sup> Discussion des objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ;
- 4<sup>o</sup> Propositions des sections pour la nomination du Président central ;
- 5<sup>o</sup> Nomination des vérificateurs des comptes.